

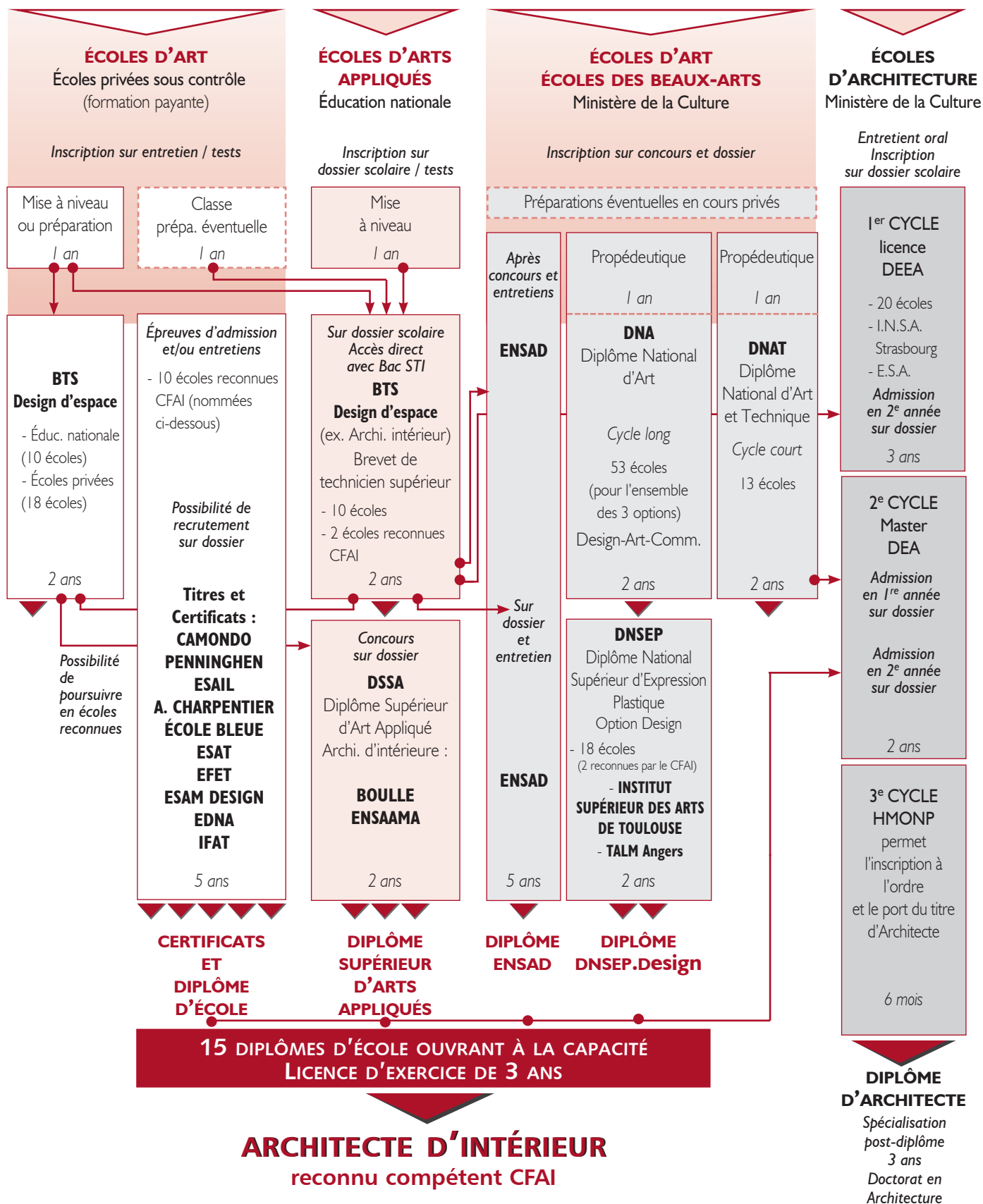
ARCHITECTE D'INTÉRIEUR: LES FORMATIONS

ÉQUIVALENCES ENTRE ÉTABLISSEMENTS, POSSIBILITÉS DE PASSERELLES: INFORMATIONS À VÉRIFIER PÉRIODIQUEMENT

DERNIÈRE MISE À JOUR: 15 DÉCEMBRE 2016

BACCALAURÉATS* et DIPLÔMES de NIVEAU 1 ou 2 européens et étrangers

* Le baccalauréat STD2A (sciences et technologies de design et des Arts Appliqués) permet l'accès en 1^{re} année de BTS. Pour les autres baccalauréats, la mise à niveau est nécessaire.



La vocation de l'architecte d'intérieur reconnu compétent par le CFAI est de participer à tout ce qui concerne l'acte de créer et d'aménager les espaces intérieurs tels qu'ils sont définis au troisième alinéa de l'article 4 de la loi sur l'Architecture du 8 janvier 1977. D'une manière générale, il exerce la fonction de maître d'œuvre. Le CFAI est un organisme qui cautionne et assure la reconnaissance et la protection d'une compétence professionnelle individuelle et d'un mode d'exercice, vis-à-vis des maîtres d'ouvrage publics et privés.